

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2025



LES 20 ET 21 SEPTEMBRE
VISITEZ LES ÉGLISES
DU SECTEUR DES GRAVES !



RENDEZ-VOUS LES 20 & 21 SEPTEMBRE DANS LES ÉGLISES DE LA PAROISSE PATRONNÉE PAR NOTRE-DAME DES GRAVES

À l'occasion des Journées du Patrimoine, les associations « **les Amis de l'église** » de La Brède et « **E.S.P.A.C.E.** » de St-Médard-d'Eyrans vous proposent de **visiter les églises du secteur des Graves.**



QUELLES ÉGLISES ?

Vous pouvez découvrir ou redécouvrir les églises des villages : **Ayguemortes-les-Graves, Beautiran, Cabanac, Cadaujac, Castres-Gironde, Isle-Saint-Georges, La Brède, Léognan, Martillac, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve, Saucats.**

MODALITÉS

Ouverture de toutes ces églises de 10h00 à 18h00* samedi 20/09 et dimanche 21/09.

Une permanence sera tenue dans la plupart des édifices, d'autres pourront être visitées librement.

***Horaires d'ouverture ou organisation d'événements spécifiques :**

- **Castres** : samedi 10h00 - 18h00 & dimanche 10h00 - 16h00 - concert gratuit du JOSEM : 17h45 - 20h00
- **Léognan** : samedi 13h00 - 18h00 & dimanche 10h00 - 18h00
- **Saint-Selve** : samedi 10h00 - 14h00 & dimanche 10h00 - 18h00
- **Saint-Médard-d'Eyrans** : samedi 13h00 - 19h00 & dimanche 10h00 - 18h00
- **Isle-Saint-Georges** : samedi & dimanche 13h00 - 18h00
- **La Brède** : samedi & dimanche 09h00 - 19h00



LE CONCOURS PHOTO : JOUEZ AVEC VOTRE PATRIMOINE

Prenez 2 photos dans 3 églises différentes du secteur et envoyez-les à concours.paroissedesgraves@gmail.com

- Une photo de votre choix (élément d'architecture, de sculpture, pictural...) qui soit originale ou amusante.
- Une photo du Saint patron / de la Sainte patronne de l'église.

Un jury désignera des gagnants qui se verront attribuer chacun un lot surprise. Règlement du concours sur le site des amis de l'église de La Brède <https://www.amis-eglise-labrede.fr>



PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Appelez le 06.08.55.60.89 ou le 06.25.15.37.79

Horaires précis par église sur <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/programme>